

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
de la Gironde

Division Ouest Gironde

Subdivision Territoriale et Maritime  
du Bassin d'Arcachon

**AVIS AUX NAVIGATEURS  
DU BASSIN D'ARCACHON  
n° 21/2011**

Arcachon, le 12/07/2011

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, **le jeudi 14 juillet 2011**, de 23 h à 23 h 20, sur la jetée Thiers à ARCACHON, le mouillage et la navigation des navires et engins nautiques immatriculés seront interdits à l'intérieur d'une zone définie par le plan ci-joint.

Un périmètre de sécurité en mer sera donc interdit à la navigation avec fermeture complète de la jetée :

- de 8 h 30 à 9 h 30 (périmètre 18 m)
- de 9 h 30 à 16 h 15 (périmètre 18 m)
- de 16 h 15 à 18 h 30 (périmètre 30 m)
- de 18 h 30 à 23 h 30 (périmètre 160 m)

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Inspecteur Principal des Affaires Maritimes

**Laurent COURGEON**

Chef du service Délégation à la Mer et au Littoral

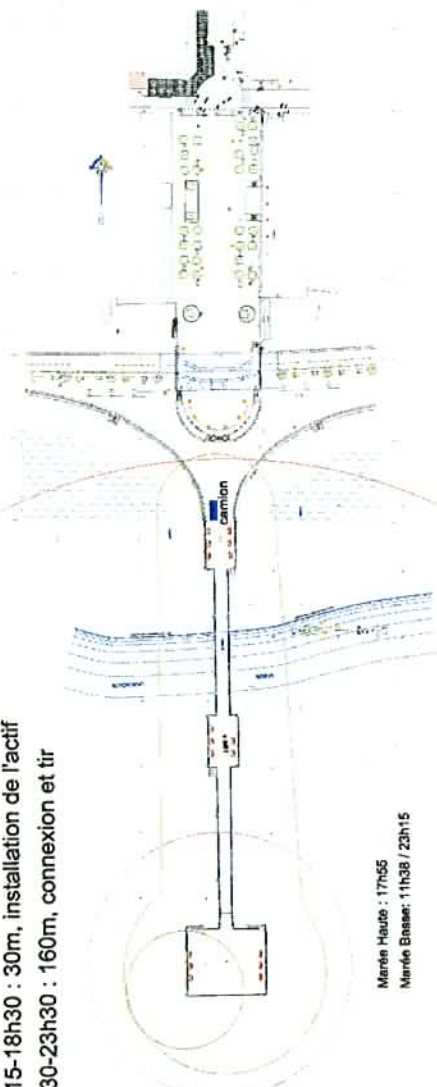


**DDTM - Division Ouest Gironde**  
**Subdivision Territoriale et Maritime**  
**du Bassin d'Arcachon**

5 Quai du Capitaine Allègre - BP 80142  
33811 ARCACHON Cedex  
Tél. 05 57 72 27 44  
Fax 05 57 52 57 19

**FEUX D'ARTIFICE 14 juillet 2011**  
périmètre de sécurité

- 8h30-9h30 : 18m, acheminement du matériel actif
- 9h30-16h15 : 18m, stockage du matériel actif
- 16h15-18h30 : 30m, installation de l'actif
- 18h30-23h30 : 160m, connexion et tir



Marée Haute : 17h05  
Marée Basse : 11h38 / 23h15

Coefficient 80